

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04 JUIL. 2024

ID : 056-215600420-20240702-DEL2024_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 juillet 2024
N°DC-2024-43

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Clôture du budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, Mme Isabelle TAINGUY, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO ; Mme Carole MIANNAY à Mme Nathalie DUMONT ; Mme OLLIC à Mme Laurence MORVAN et M. Christine DUBIEZ DA ROCHA donne pouvoir à Mme Isabelle TAINGUY

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LE GAL

Afin de régulariser certaines écritures comptables, il convient de prendre une décision modificative au budget annexe 2024 à la demande du service de gestion comptable de Vannes (Trésorerie).

En effet, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Colpo est passée à la nomenclature M57 en 2023 en lieu et place de la nomenclature comptable M14.

L'une des particularités de la M57 est de permettre des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein d'une même section, notamment en fonctionnement (dépenses comme recettes).

Il n'y a plus de mouvement sur le budget annexe 04001, le conseil municipal du 2 juillet 2024 constate un excédent de 162 679.91€ en fonctionnement. Cet excédent sera reversé à la commune au budget principal 04000.

Le conseil municipal décide de clôturer ce Budget Annexe Les Vallons de Kercaër. Cet excédent sera reversé au budget principal Commune (04000).

Cet excédent sera repris dans la section de fonctionnement de la commune au compte 75821 pour un montant de 162 679.91€

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le **04 JUIL. 2024**
ID : 056-215600420-20240702-DEL2024_43-DE

Budget Lotissement Kercaër – 04001 :

BUDGET LOTISSEMENT KERCAER - 04001 DM1			
SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	PROPOSE
65	65822	Reser, excédent des BA à caractère administratif au BP	1 579,00 €
011	605	Achats du matériel équipements et travaux	- 1 578,80 €
TOTAL AU CHAPITRE			0,20 €
TOTAL DEPENSES			0,20 €
RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	PROPOSE
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	0,20 €
TOTAL AU CHAPITRE			0,20 €
TOTAL RECETTES			0,20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°01 de l'exercice 2024 du budget annexe 2024 Les Vallons de Kercaër telle que définie dans la présente délibération.
- **CLÔTURE** le budget annexe 04001 – Les Vallons de Kercaër
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles conformément au tableau proposé dans le corps de la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

